

PAYERNE ■ UN RETRAITÉ SE FAIT PLAISIR

Soixante ans dans le pétrin

Depuis le 1^{er} juillet, la confiserie de Gaston Jaques de Payerne est fermée. Mais contrairement aux apparences, la clé du laboratoire est loin d'être sous le paillason...

NATHALIE BALMAT

A 85 ans, le confiseur pâtissier payernois Gaston Jaques continue de se lever tous les matins aux aurores pour mettre la main à la pâte. Après cinquante-huit ans passés dans le pétrin, il compte bien y rester encore un peu. Un stakhanoviste direz-vous? Non, mais il n'est pas homme à ne rien faire et veut avant tout continuer à se faire plaisir. Par la même occasion, il perpétue la spécialité de la maison: le gâteau payernois aux noisettes. «C'est une occupation, un hobby même. J'ai remarqué que je pouvais encore faire du gâteau et des pâtés, alors je me suis dit: pourquoi pas? Et si en plus je peux les vendre...» explique l'alerte octogénaire.

Pour l'amour d'une fille

Toute sa vie, Gaston Jaques a vécu son métier comme une vocation, voire une véritable histoire d'amour. Son père instituteur le voyait médecin ou dentiste et l'envoya au Collège Saint-Michel de Fribourg. Mais au grec et au latin, Gaston préférait un métier manuel. S'étant amouraché de la fille d'un boulanger, sa voie était dès lors toute tracée. Après un apprentissage de trois ans à Payerne, Gaston Jaques a travaillé jusqu'à la Mob. En 1944, il reprit le commerce de la Grand-Rue, qu'il ne devait plus quitter. «Comme j'étais encore mobilisé, j'avais un apprenti, un ouvrier et l'ancien patron qui travaillaient pour moi. Je n'avais pas d'expérience professionnelle. J'ai eu de la chance d'avoir ma femme qui m'a beaucoup aidé. Ensuite, toute ma famille a travaillé dans mon laboratoire.»

Des miettes aux oiseaux de nuit

Pendant les sept premières années, Gaston et sa femme



Gaston Jaques et sa confiserie préférée, le gâteau payernois aux noisettes.

Guinnard

n'ont jamais pris de vacances mis à part un jour par semaine et ensuite deux, le lundi et le mardi, «pour pouvoir mieux préparer le début de la semaine». En effet, le laboratoire des Jaques était tous les week-ends en effervescence. Les jeunes de la région venaient y chercher des croissants ou autres pâtisseries à point d'heure. «C'est petit à petit devenu une tradition. On com-

mençait à fabriquer à 19 heures pour que les jeunes aient à manger dès minuit. Ils venaient, se servaient et parfois tenaient même la caisse. Ils nous faisaient parfois compagnie jusqu'au matin», se souvient Gaston. Et ce dernier de déplorer

que tout cela n'est plus possible aujourd'hui: des vols et des bagarres ont cassé l'ambiance et la confiance. «Les mentalités ont bien changé», soupire-t-il. □

Carte d'identité Gaston Jaques

Naissance: 26 décembre 1917.
Profession: confiseur-pâtissier.
Domicile: Payerne.
Hobby: la pêche.

Un siècle de gâteau payernois

RECETTE ORIGINALE

La fierté de la maison.

Il a tout l'air d'une tourte de Linz mais il n'en est pas une. Grâce à Gaston Jaques, le gâteau payernois ne va pas disparaître, car ce dernier continue de le fabriquer sur demande selon une recette datant de 1917. Même si on la trouve dans le plus simple livre de la parfaite cuisinière, la recette de Gaston permet de fabriquer les meilleurs gâteaux aux noisettes loin à la ronde.

Sauvée du Titanic

Il la tient d'un certain François Perrin, venu s'installer à Payerne au début du siècle dernier. La femme de celui-ci — qui travaillait pour une famille aisée — devait embarquer sur le *Titanic*, raconte Gaston Jaques pour l'anecdote. Mais un empêchement de dernière minute la sauva du naufrage.

La précieuse recette a donc été reprise. Mais le gâteau n'avait pas de nom. Gaston Jaques a alors baptisé gâteau payernois cette simple pâtisserie qui fait sa réputation depuis plus de cinquante ans. Il affirme en avoir vendu jusqu'au Canada, en Amérique et même en Afrique du Sud.

Na. B.

YVERDON ■ «AU FIL DE L'EAUTRE»

Voyage au pays des Berbères

Elevée sur la place Pestalozzi, la grande tente de la Compagnie des Nouveaux Disparus fait entrer dans un autre univers.

Soulever le voile et pénétrer dans une contrée lointaine... La Compagnie des Nouveaux Disparus, venue de Belgique, invite à la rejoindre sous sa grande tente berbère, édifiée depuis

hier sur la place Pestalozzi, à Yverdon. Au milieu des draperies orientales et des lanternes colorées, un voyage vers un petit village reculé du Haut-Atlas marocain s'amorce chaque jour.



Une initiation au théâtre pour les plus jeunes.

FlashPress

Sous le titre *Les enfants de la rivière*, c'est tout d'abord une initiation au théâtre qui est offerte aux plus jeunes. Des enfants de 6 à 12 ans plongent durant une semaine dans l'univers des Berbères afin de créer une histoire digne des *Mille et une nuits*. Sous l'égide du metteur en scène belge Jamal Youssfi, ils s'immergent doucement dans un monde inconnu et envoûtant.

La fiancée de l'eau

La deuxième facette de cette animation proposée dans le cadre de Au fil de l'eautre se concrétise dans *La fiancée de l'eau*, une pièce de Tahar Ben Jelloun jouée pour la première fois en Suisse. L'histoire est simple, belle et tragique, comme l'est la vie en terre berbère. «Escortés» par les «bendir», des percussions traditionnelles, les spectateurs partent à la rencontre de Malika, promise en mariage contre son gré à Mustapha. L'eau de la région, trésor des trésors, sera la dot de la jeune femme... et la source d'une lutte amère. **Virginie Rodigari**

UTILE

La fiancée de l'eau, de Tahar Ben Jelloun est jouée tous les jours à 20 h 15 jusqu'au 20 juillet, ainsi que dimanche 21 juillet à 17 h. Durée: une heure et demie, sans entracte. Entrée gratuite.

YVERDON ■ TRIBUNAL

Assassin à interner

Le procureur veut éviter tout risque. La défense s'oppose à une mesure lourde.

«Maintenant, ma vie n'a plus de sens.» Amalia*, la jeune épouse qu'un amoureux obsessionnel a tragiquement privée de son mari (24 heures d'hier), résume ainsi son calvaire, ses peurs, le mur que la présence de l'accusé dresse devant elle. «Il existe des solutions», lance avec conviction le président Colelough. Sans doute pressent-il toute la force intérieure de cette femme blessée. Son visage, entouré de longs cheveux noirs, fait penser à Mona Lisa et à ce texte d'un critique d'art qui disait de la Joconde: «Ces yeux limpides avaient l'éclat de la vie.» Sous les larmes — mais que de digne retenue dans l'expression des émotions — la vie, on en est sûr, retrouvera pour elle un sens.

Pour cela, soulignera son avocat, Mélanie Freymond, la mesure qu'adoptera le tribunal aura une importance cruciale. Amalia a besoin de savoir qu'elle ne risque plus rien. Seul l'internement peut la rassurer. La peine de douze ans de réclusion demandée par le substitut Franz Moos devrait aussi, selon lui, être suspendue au profit de l'internement pour une durée illimitée. On est bien en présence d'un assassinat, méticuleusement préparé. Et si la diminution de responsabilité doit être prise en compte, elle ne peut influencer sur la qualification juridique des faits. La pathologie psychique dont est atteint l'accusé

justifie une réclusion sensiblement réduite par rapport à la réclusion à vie qui sanctionnerait un auteur sain d'esprit. Mais le risque de récidive est bien concret et la solution qu'offre le droit pénal à ce problème est bien l'internement, jusqu'à ce que la dangerosité soit suffisamment faible pour justifier une libération.

Me François Roux, défenseur de la famille de la victime, avait parlé d'«absurdité vertigineuse». Me Sandrine Osojnak, avocate de l'accusé, affirme, elle, que «si Manuel* est là, c'est à cause de gens comme nous». Ce drame, poursuit-elle, aurait pu être évité si tous ceux qui se sont moqués de lui, qui n'ont pas cru à son amour, qui ont ignoré ses avertissements avaient pris leurs responsabilités. Amalia est la seule à l'avoir écouté, d'où cet amour fou, cette voix intérieure qui — pathologie aidant — lui disait d'agir comme il l'a fait. S'opposant fermement à l'internement, Me Osojnak affirme que «d'autres moyens de protection sont possibles». Le contrôle social, en quelque sorte, puisqu'on sait maintenant comment réagir aux délires de Manuel, une peine de prison relativement longue et l'expulsion de Suisse. Dérisoire, répliquera en substance le procureur.

Jugement jeudi.

M. Pn

*Prénoms fictifs

Régions

EN BREF

MOUDON

Pétition caduque

Le conseiller d'Etat Philippe Biéler a bien reçu la pétition de 1100 signatures réclamant la réouverture du Parc médiéval de Moudon. Fermé le mois dernier pour défaut de mise à l'enquête, le jardin d'attractions a rouvert ses portes depuis lors. La pétition est donc sans objet, se plaît à relever le chef du Département des infrastructures. Et de préciser que la décision de fermeture prise par ses services ne s'appuyait pas — comme l'affirmaient les auteurs de la pétition — sur «une législation opaque». La nécessité de faire des mises à l'enquête est identique pour tout le monde, rappelle en substance le conseiller d'Etat, qui précise que le canton «l'avait rappelé à plusieurs reprises à la Municipalité de Moudon». **P. C.**

EXPO.02

Fermeture d'un bar et d'un restaurant à Neuchâtel

Le Restaurant El Sur et le Bar Copacabana situés sur l'artepage de Neuchâtel ont été fermés avec effet immédiat. Leur gérant a commis des infractions graves à plusieurs normes légales en vigueur, a communiqué mardi le Service du commerce et des patentes du canton de Neuchâtel. Les employés n'ont pas de permis de travail. Par ailleurs, ils effectuent des horaires supérieurs aux normes légales pour une paie très largement inférieure aux salaires de la branche. Le gérant retient encore nettement trop sur le salaire de ses employés pour l'hébergement. Enfin, le personnel n'a pas été affilié à temps auprès des assurances sociales obligatoires. Le retrait des patentes est définitif. **AP**

HERMENCHES

Ancienne veilleuse déboutée

Le Tribunal de prud'hommes de la Broye estime que l'EMS psychiatrique d'Hermenches n'a pas commis de faute en licenciant une veilleuse de nuit, l'an dernier. L'ancienne employée dénonçait un licenciement abusif. Elle critiquait surtout les méthodes de soins de la maison, jugées contraires à la dignité des pensionnaires (24 heures du 9 juillet). Sans se prononcer sur les accusations de fond d'un procès très attendu par plusieurs associations, le tribunal a estimé que la direction — en l'occurrence la Fondation Mont Riant d'Yverdon — n'a pas contrevenu à la loi. La plaignante pourrait faire recours. **P. C.**

MONTREUX

Jackpot au casino

Une jeune femme de Clarens a touché le jackpot, lundi soir au Casino Barrière de Montreux. Peu après 20 heures, le fracas métallique tombé dans l'escalier de la machine 190 n'est pas passé inaperçu dans les salons feutrés de l'établissement. Au total, la jeune femme a empoché 94 692 francs et 19 centimes. En six mois, c'est le 3e jackpot qui tombe. Le 29 avril dernier, la somme record de 101 000 francs est partie, alors qu'en février, un veinard a gagné 98 000 francs. **(24)**